

Cote du document: EB 2016/119/R.17/Add.1
Point de l'ordre du jour: 11 d)
Date: 30 novembre 2016
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour la République fédérale du Nigéria

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Oscar A. Garcia
Directeur du Bureau indépendant
de l'évaluation du FIDA
téléphone: +39 06 5459 2274
courriel: o.garcia@ifad.org

Johanna Pennarz
Fonctionnaire principale chargée de l'évaluation
téléphone: +39 06 5459 2558
courriel: j.pennarz@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner
Chef du Bureau
des organes directeurs
téléphone: +39 06 5459 2974
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent dix-neuvième session
Rome, 14-15 décembre 2016

Pour: Examen

Observations du Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA sur le programme d'options stratégiques pour la République fédérale du Nigéria

Observations d'ordre général

1. Le Bureau indépendant de l'évaluation du FIDA (IOE) se félicite du nouveau Programme d'options stratégiques axé sur les résultats (COSOP) pour la République fédérale du Nigéria, qui constitue à son avis une stratégie de pays dans l'ensemble bien préparée. Le COSOP a été élaboré par le FIDA et le gouvernement, en s'appuyant sur les conclusions et recommandations de l'évaluation du programme de pays (EPP) réalisée en 2015 et sur l'accord conclusif correspondant, signé en juin 2016.
2. Le COSOP est un document concis et clair. Il reconnaît les possibilités et les difficultés pour le portefeuille du FIDA au Nigéria et tient compte d'un certain nombre d'enseignements tirés de la coopération passée entre le FIDA et le gouvernement.
3. Dans l'ensemble, IOE se félicite que les recommandations formulées dans l'EPP aient été rapidement adoptées dans le cadre de l'accord conclusif et que celui-ci ait été suivi pour préparer le COSOP. IOE souscrit aux grandes orientations stratégiques exposées dans ce COSOP, qui correspondent en partie aux cinq recommandations issues de l'EPP effectuée en 2015, mais note qu'il omet certains éléments et que certains domaines méritent une attention accrue.
4. Il est largement fait référence aux recommandations issues de l'EPP dans la section II du COSOP; mais, dans l'ensemble, le COSOP fournit peu d'analyses ou d'orientations stratégiques au-delà des recommandations formulées dans l'EPP ou des discussions de l'atelier-table ronde national sur l'EPP, qui s'est tenu en avril 2016. Il demeure donc difficile de savoir si les enseignements issus de l'EPP ont bien été pleinement intégrés dans le COSOP et si les principaux problèmes affectant la performance du portefeuille du Nigéria ont des chances d'être résolus durant la période couverte par le prochain COSOP.
5. La seconde partie de la présente note recense les aspects spécifiques des recommandations contenues dans l'accord conclusif (et dans l'EPP) qui n'ont pas été suffisamment prises en compte dans le COSOP.

Observations spécifiques

6. Couverture géographique, focalisation et chevauchement. L'EPP a fait observer que la large couverture multi-régions i) a créé des lacunes et empêché les synergies entre les programmes et ii) a mobilisé toutes les ressources et l'influence du FIDA. L'EPP a donc recommandé de a) se concentrer sur un nombre plus limité d'États totalement engagés et b) créer des unités de programme plus réduites et plus homogènes. Si la sélection de ces États exigerait d'adopter un mécanisme transparent et des critères de sélection clairement définis, le FIDA devrait en outre mettre en place des stratégies permettant de retenir l'attention et de maintenir l'engagement des gouverneurs des États. Le document du COSOP inclut l'engagement de sélectionner les États en utilisant les critères proposés par l'EPP. Toutefois, il ne comporte aucune indication sur les détails de ce mécanisme de sélection (en partenariat avec le gouvernement) et ne précise pas si une analyse des niveaux d'engagement actuels a déjà été réalisée. En outre, il n'est toujours pas clair si le nouveau processus de sélection, s'il est suivi, aboutira à une focalisation géographique accrue et des unités de programme de taille plus réduite. Les notes conceptuelles (pour le financement additionnel destiné au Programme de développement des filières et au Programme de renforcement du secteur des entreprises agroalimentaires rurales) jointes à ce COSOP laissent à penser que la pression sur les ressources du programme ne sera pas significativement allégée.

dans le cadre du nouveau COSOP. Le Programme de renforcement du secteur des entreprises agroalimentaires rurales sera exécuté dans cinq des dix États du Sud, mais la note conceptuelle ne précise pas comment ceux-ci seront sélectionnés et si des chevauchements géographiques sont prévus avec le Programme de renforcement des institutions financières rurales ou le Programme de développement des filières en cours.

7. Suivi et évaluation, gestion des savoirs et rôle du Ministère fédéral de l'agriculture et du développement rural (FMARD). L'EPP fait un diagnostic complet de l'insuffisance du suivi-évaluation (S&E) au sein du programme de pays, et la nécessité de renforcer la fonction centrale de S&E au sein du FMARD a été un enjeu majeur des discussions de l'atelier-table ronde national sur l'EPP d'avril 2016. Néanmoins, au-delà de ses déclarations générales sur l'engagement à renforcer le S&E, le document ne mentionne aucune stratégie différenciée pour apporter une solution aux nombreux problèmes affectant la performance du S&E (par exemple études d'impact mal conçues, ensembles de données incohérents, manque de données et/ou d'analyses fiables sur la pauvreté). Si l'on ne peut que se féliciter que le COSOP mette l'accent sur le lien entre la gestion des savoirs et le S&E, la stratégie repose sur un département de vulgarisation nouvellement créé au sein du FMARD, avec lequel le FIDA n'a aucune expérience préalable de coopération, et sur une politique nationale de vulgarisation qui n'a toujours pas été élaborée. Une autre lacune du COSOP est que l'analyse des parties prenantes contenue en annexe n'inclut aucun examen systématique du cadre organisationnel et des services du FMARD, notamment la manière dont les fonctions de S&E et de gestion des savoirs sont intégrées dans la structure du FMARD.
8. Participation à l'élaboration des politiques La partie C de la section IV consacrée à la participation à l'élaboration des politiques n'examine pas la nécessité d'une participation cohérente aux processus politiques et d'une coopération avec les décideurs au niveau fédéral et national. L'EPP a mis en évidence le besoin d'établir des partenariats et de sensibiliser les gouverneurs des États et de susciter leur adhésion pour garantir l'engagement au niveau national dans les projets en cours et les nouveaux (cité comme un enseignement de l'EPP). Le COSOP indique que la question sera traitée au cours des visites annuelles; il est clair que cela ne suffira pas, étant donné les difficultés considérables auxquelles se heurtent certains des États partenaires. Le COSOP ne précise pas quelle sera la stratégie de décentralisation de la participation à l'élaboration des politiques ou si des ressources additionnelles (telles que le rôle d'un attaché de programme proposé dans l'accord conclusif) seront utilisées à cet égard.
9. Analyse des inégalités entre les sexes et ciblage. L'EPP, de la même manière que l'évaluation de la performance du projet du Programme de développement agricole et rural à assise communautaire, a mis en lumière la nécessité d'une meilleure compréhension des questions de parité hommes-femmes dans le contexte très hétérogène du Nigéria et d'adopter de meilleures stratégies pour cibler les femmes dans leur contexte social et culturel spécifique. L'EPP a recommandé que des ressources soient engagées pour analyser l'égalité des sexes comme un thème transversal au sein du programme de pays et en partenariat avec le gouvernement et d'autres partenaires de développement. Le COSOP ne précise pas si cette analyse a été réalisée ou est en cours d'élaboration. En outre, le fait que les enseignements concrets tirés de la mise en œuvre pilote du Système d'apprentissage interactif entre les sexes¹ n'aient pas été intégrés ou partagés avec les partenaires concernés lors de la préparation du nouveau COSOP représente une occasion manquée. De plus, le cadre de résultats du COSOP n'inclut pas aucun indicateur ni aucune activité en relation avec l'égalité des sexes.

¹ Méthodologie axée sur les ménages pour traiter les problèmes d'inégalité entre les sexes et de différences de pouvoir dans les filières, pilotée dans le cadre du Programme de renforcement des institutions financières rurales.

Observations finales

10. Avec les réserves énoncées ci-dessus, IOE souhaite réaffirmer son appréciation d'ensemble du document et des efforts déployés pour donner suite aux recommandations contenues dans l'EPP de 2015 et dans l'accord conclusif.